



Pôle Social

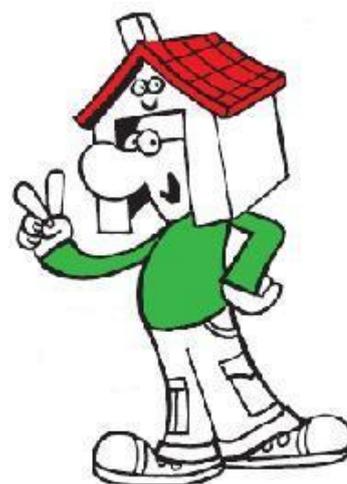
Services d'Accompagnement SAVS Sénior

Lieu d'accueil :

9 rue du Laurier Fleuri

44120 VERTOU

 **02.40.34.66.17 / 07. 87.52.06.87**



Services d'Accompagnement-

Siège social : Etablissement Public Départemental « la Vertonne »

2 rue du bois de la maladie- BP 2122- 44121 VERTOU Cedex

 02.51.71.09.69  smahe@esatvertonne.fr

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les services d'accompagnement sont des services annexes de l'Etablissement Public Départemental de la Vertonne, dont le siège social est situé :

2 rue du bois de la maladie- BP 2122- 44121 VERTOU CEDEX

Le SAVS Séniors s'inscrit dans le cadre d'une plateforme « harim'age » regroupant autour de la vertonne, les associations : ARTA, l'ETAPE, Sésame Autisme, Psy Active, et Mutualité retraite.

Les textes qui encadrent leur action :



Les principaux textes qui définissent leur mission se trouvent dans :

- ✓ **La loi 2002-2, du 2 janvier 2002**, loi rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- ✓ **La loi 2005-102, du 11 février 2005**, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la Citoyenneté des personnes handicapées.
- ✓ **Le décret n° 2005-223 du 11 mars 2005**, conditions techniques d'organisation et de fonctionnement.
- ✓ Les services d'accompagnement sont financés par le Conseil Départemental par le biais de l'aide sociale.

Actuellement, le SAVS Séniors bénéficie d'un agrément de 10 places

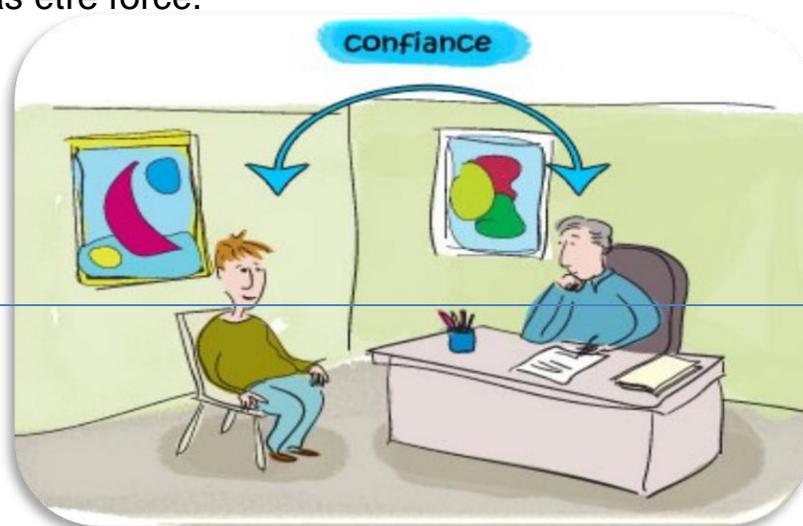
LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VERTONNE :

Logeac ☞ 25 places, SAVS ☞ 25 places,

SAVS Séniors ☞ 10 places

Pour un bon accompagnement il faut :

- ✎ une démarche volontaire, le vouloir.
- ✎ la libre adhésion ; ne pas être forcé.
- ✎ la motivation ;



Les objectifs généraux

- ✓ permettre une **logique de parcours** pour les personnes en situation de handicap vieillissantes
- ✓ **Concilier les choix de vie et les services existants**
- ✓ Construire un **réseau territorial et favoriser les mutualisations** pour accompagner les personnes en situation de handicap vieillissantes
- ✓ Développer le maillage partenarial pour favoriser le maintien à domicile
- ✓ Garantir une forme de **souplesse** quant à l'accès à l'offre d'accompagnement

LE SAVS SENIORS : POUR QUI ?

- ❖ Les adultes de 45 ans et plus
- ❖ en situation de handicap,
- ❖ travaillant ou ayant travaillé dans un ESAT
- ❖ bénéficiant d'une orientation « SAVS PHV » par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

LE SAVS SENIORS : POUR QUOI ?

Pour préparer et accompagner le changement qu'engendre l'avancée en âge et la cessation d'activité professionnelle.

Elle se décline en 3 axes :



Ne pas être isolé

- Temps collectifs, activités, sorties etc
- investir son environnement social
- permettre de rester dans son logement en étant en sécurité



faciliter l'accès aux droits

- sensibiliser les différents services au handicap
- accompagner dans les démarches administratives
- informer, aider



Etre vigilant à ma santé

- aider au maintien d'un suivi medical regulier
- proposer des activités de bien être (socio esthétique, marche, yoga etc)
- travailler en collaboration avec des professionnels de santé
- mettre en place des actions et animations, d'information et de prévention.

UNE EQUIPE POUR VOUS ACCOMPAGNER

- 4 éducateurs spécialisés
- 1 monitrice éducatrice
- 1 AMP
- 2 Conseillères en économie sociale et familiale
- 1 Assistante sociale
- 1 chef de service

UN LIEU POUR VOUS ACCUEILLIR

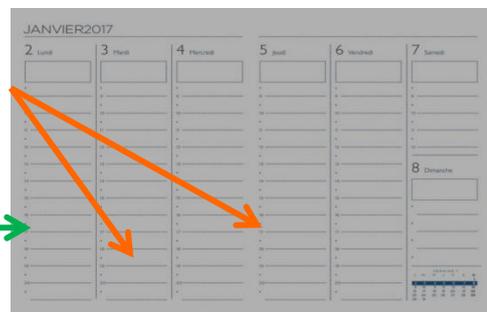
9 rue du laurier fleuri – 44120 VERTOU



DES PERMANENCES

SAVS : Rendez-vous au bureau / permanences
mardi soir 17h/19h et jeudi de 14h à 19h

L' Assistante sociale :
le lundi de 17h à 19h (sur rdv)



DES DEMARCHES EXTERIEURES



DES TEMPS COLLECTIFS



DES RENDEZ VOUS A DOMICILE



PREMIERES DEMARCHES VERS LE SERVICE :



J'interpelle	<ul style="list-style-type: none">Vous pouvez venir voir l'éducateur lors d'une permanence, ou téléphoner au service. Quelqu'un peut aussi téléphoner pour vous avec votre accord.
J'ai un rendez vous	<ul style="list-style-type: none">Vous présentez vos attentesle service présente sa mission, son organisation
j'envoie un dossier	<ul style="list-style-type: none">si vous confirmez votre demande vous envoyez les documents demandés
discussion en réunion d'équipe	<ul style="list-style-type: none">L'équipe étudie si votre demande correspond à ce que le service peut apporter.le service voit s'il a la possibilité de vous accompagner
décision	<ul style="list-style-type: none">La commission d'admission décide \Rightarrow oui ou nonVous recevrez un courrier avec la réponse de la commission d'admission



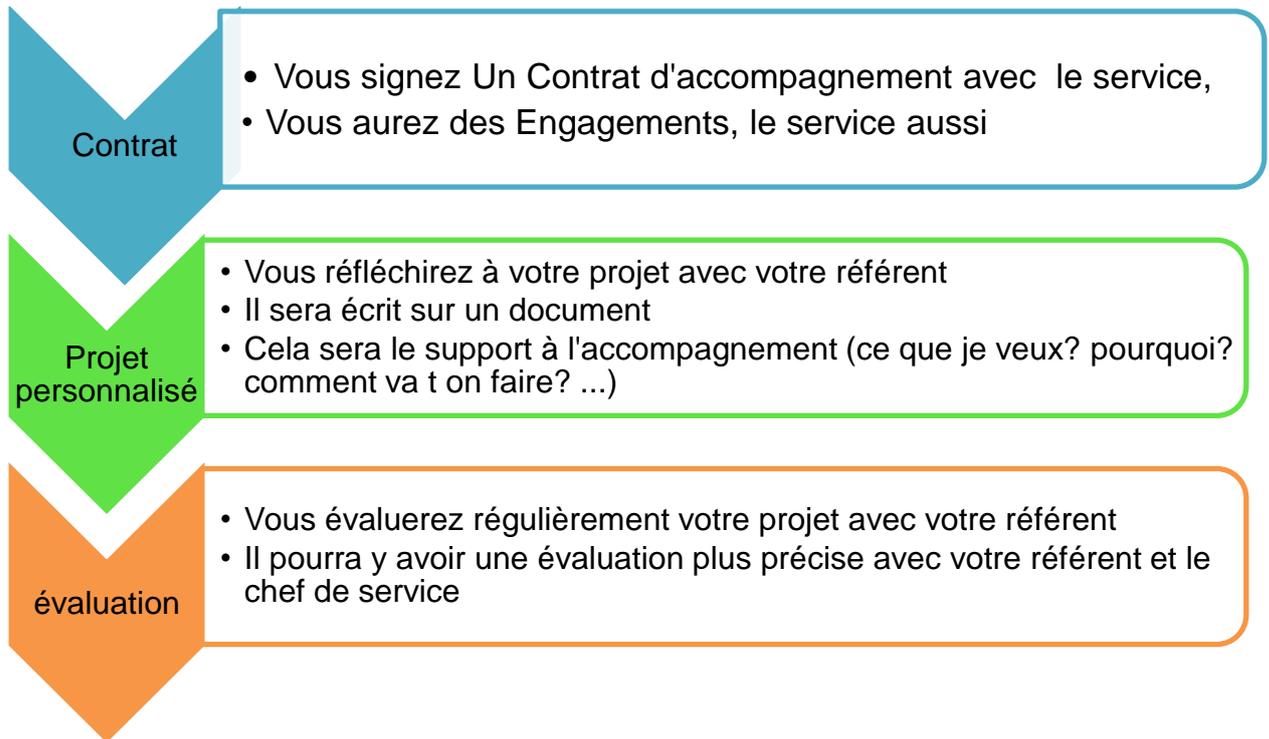
- ✓ Un accompagnement par le SAVS séniors ne se fait qu'avec notification « SAVS PHV » de la MDPH.
- ✓ Nous pouvons vous aider pour faire le dossier MDPH.
- ✓ Dans tous les cas, il est nécessaire d'avoir son logement ou d'être dans une démarche d'accès à un logement autonome.



la



L'ACCOMPAGNEMENT



Comment ?

- ❖ Chez vous
- ❖ En accompagnement à l'extérieur (pour un rendez-vous, une démarche, aller à une activité etc...)
- ❖ Au service pour un temps de convivialité ou une activité de groupe.



SUR QUEL DOMAINE ?

Vos démarches administratives ;

Un simple renseignement, une question, un courrier
Nous pouvons vous aider pour apprendre à faire vos démarches
seul.

Nous pouvons vous aider à comprendre et rédiger des courriers



Votre logement ;



Nous pouvons vous accompagner pour **élaborer un dossier de demande de logement social**, le suivi de ce dossier, la recherche de logement, les démarches de déménagement, de changement d'adresse etc... Puis vous aider à vous **organiser** dans votre logement (entretien, aménagement ...)

Votre santé et l'image de soi ;

L'équipe peut vous aider dans l'organisation
de rendez-vous médicaux, d'achats de vêtements,



Votre budget



Nous vous proposons de **l'aide pour mettre en place** et utiliser des outils pour apprendre à suivre votre budget, vos factures etc...
Pour mettre en place une mesure de protection si nécessaire.

Votre vie quotidienne

Les services peuvent vous **aider à vous organiser** pour les courses, la préparation de repas équilibrés, l'entretien et **l'organisation dans votre logement**,





Vos relations ; avec votre famille, vos proches, vos voisins...

Le SAVS peut vous **aider à mieux comprendre** les situations, à travers des échanges, vos situations du quotidien, A réfléchir à des solutions.

Vos déplacements ;

Les services peuvent vous aider à **repérer un nouveau trajet**, à trouver les informations nécessaires (lila, horaires, train...) Apprendre à se **déplacer en sécurité**, à faire les bons choix de transport



Les liens entre les personnes qui vous accompagnent;

Les services peuvent être un **lien, un relais**, une plateforme d'orientation vers des services spécifiques.

Vos loisirs ;

Nous pouvons vous aider à trouver une **activité sportive, culturelle, ou à organiser vos vacances et vos week end...**



Pour arrêter votre accompagnement



La sortie définitive du travailleur des effectifs du service est **prononcée par le Directeur de l'E.S.A.T.** La MDPH en sera informée.

Vous pouvez demander à arrêter votre accompagnement

- **Vous aurez rendez vous** avec votre référent SAVS et la responsable de service pour confirmer ou non votre choix d'arrêter
- si vous confirmez votre choix ⇒ il faudra **faire un courrier**
- La Direction, sur rapport du service, prévient la MDPH

Le service peut demander à arrêter votre accompagnement car il ne peut répondre à votre demande

- **Vous aurez rendez vous** avec votre référent SAVS et la responsable de service
- Nous pourrons vous proposer d'autres services pouvant prendre le relais
- La Direction, sur rapport du service, prévient la MDPH

La CDAPH peut décider de ne pas renouveler l'orientation SAVS

- Nous pourrons vous proposer d'autres services pouvant prendre le relais si besoin.



- ❖ La prestation nécessite des interventions variées et adaptées à la situation de chaque personne accompagnée.
 - ❖ Dès que cela sera possible le service proposera la mise en relation avec un service partenaire compétent en fonction de la demande.
 - ❖ Le service intervient au cœur de l'environnement de la personne et doit en tenir compte.
 - ❖ La personne accompagnée est adulte. A ce titre la participation de toute personne à son accompagnement ne pourra se faire sans son consentement.
- Il s'agit de VOTRE VIE et de VOS PROJETS.
 Nous pouvons vous guider mais ne pourrons pas faire sans vous.
 Vous devrez être motivé et actif dans votre accompagnement.

CE QUI GUIDE NOTRE ACTION

Considération

Prévention

Valorisation



© Can Stock Photo - csp15622617

Respect

Ecoute



Motivation



Confidentialité





Bus 27 et 42 / Arrêts : Laurier Fleuri et gare Vertou Nord

9 rue du laurier fleuri à vertou

☎ 02.40.34.66.17. ☎ 07.87.52.06.87.

Savs-logeac @esatvertonne.fr



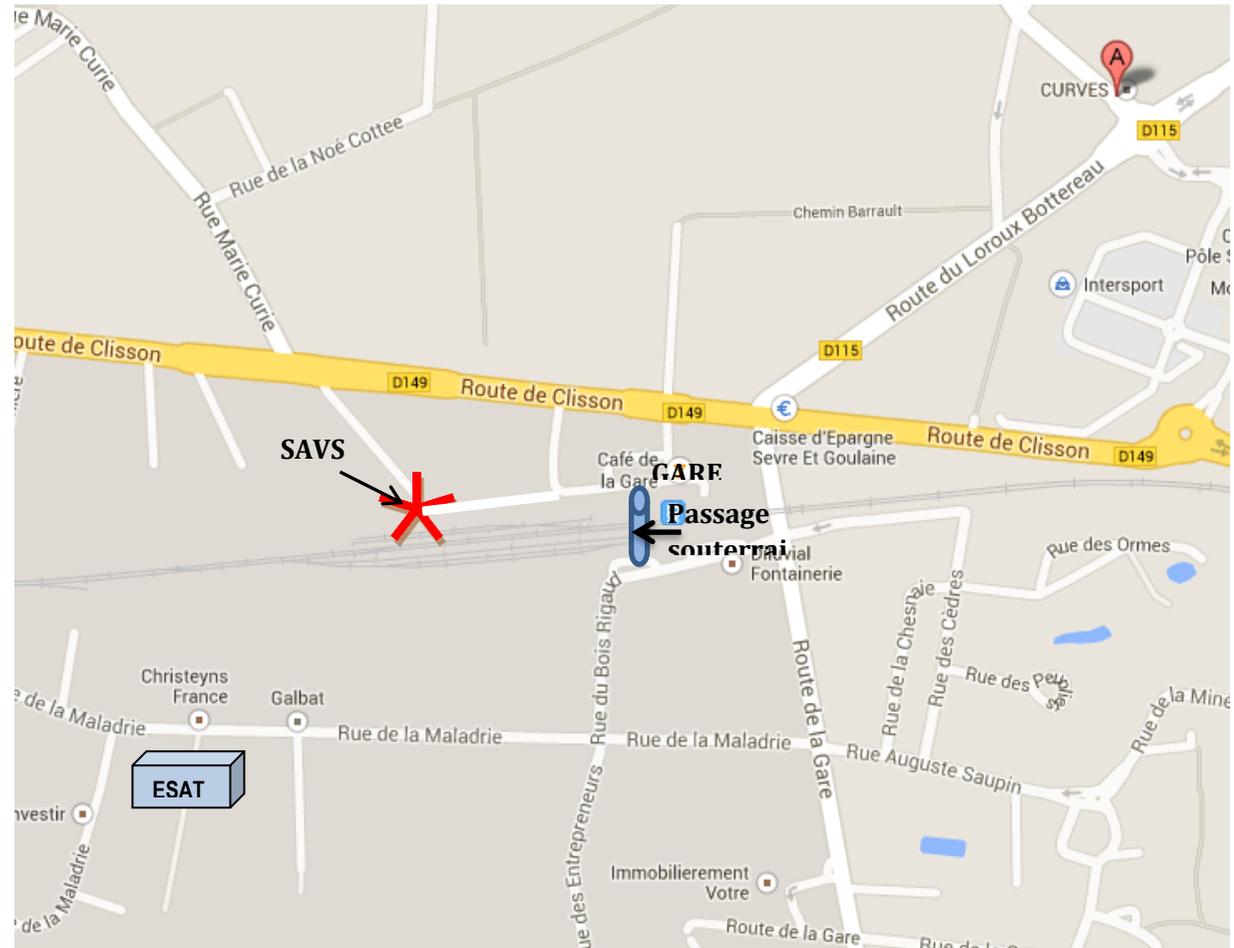
Lieu d'accueil :

9 rue du laurier fleuri

44120 VERTOU

☎ 02.40.34.66.17 / 07.87.52.06.87 (de 10h à 20h)

savs-logeac@esatvertonne.fr



Permanences au lieu d'accueil :

le mardi de 17h à 19h

Le jeudi de 14h à 19h

En dehors de la permanence, accueil sur rendez-vous uniquement